

PRINCIPES DE CONDUITE DES AFFAIRES DES FOURNISSEURS

En devenant fournisseur de Lotus Bakeries, vous vous engagez à respecter ces principes de conduite des affaires des fournisseurs.

1. Opérations commerciales légales et intègres

Le fournisseur confirme qu'il respecte toutes les lois et réglementations applicables à son activité, y compris mais sans s'y limiter les dix principes du pacte mondial des Nations Unies, la déclaration universelle des droits de l'homme et la déclaration de l'organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Cela inclut :

- Le respect de la dignité et des droits de l'homme
- Le traitement des personnes avec dignité, honnêteté, équité et respect
- L'abstention de toute forme de discrimination, harcèlement, agression verbale ou physique
- La mise en œuvre de procédures de santé et de sécurité exhaustives
- Le respect des lois et réglementations relatives à l'emploi sur le lieu de travail, par ex. :
 - Le travail doit s'effectuer sur une base volontaire et sur la base de conditions de travail documentées
 - Tous les travailleurs ont un âge approprié. Le droit des enfants à l'enfance et à l'éducation doit être respecté à tout moment et le travail des enfants (tel qu'il est défini par les normes de l'OIT sur le travail des enfants) n'est en aucun cas accepté
 - Tous les travailleurs perçoivent un salaire décent, conforme à la législation applicable et aux normes en vigueur dans le secteur
 - Les horaires de travail de tous les travailleurs sont raisonnables, conformes à la législation applicable et aux normes en vigueur dans le secteur
 - Tous les travailleurs disposent de la liberté d'association et du droit de négociation collective
 - Tous les travailleurs doivent avoir accès à des procédures et voies de recours équitables pour résoudre les difficultés rencontrées sur le lieu de travail

2. Conduite professionnelle équitable et intègre

Le fournisseur s'engage à mener ses affaires de manière équitable et intègre, ce qui inclut, sans s'y limiter :

- De se conformer aux lois pertinentes sur les ententes et la concurrence
- D'avoir recours à des mécanismes de tarification équitables et transparents et à d'autres dispositions contractuelles vis-à-vis des fournisseurs



- D'appliquer une tolérance zéro face à la fraude et la corruption : le fournisseur s'engage à ne pas offrir, payer, chercher ou accepter de paiement, de cadeau ou d'autre faveur (par ex. promesse d'emploi, dons à des organisations caritatives) pour influencer indûment un processus commercial
- De protéger les informations confidentielles de Lotus Bakeries (par ex. secrets industriels, stratégies et plans marketing, innovations, recettes, informations financières non publiées, autres données qui sont secrètes et ont une valeur commerciale) conformément aux dispositions légales et contractuelles et au moins avec le même soin qu'il traiterait ses propres informations confidentielles
- De ne pas faciliter ou soutenir la contrefaçon, la contrebande ou d'autres infractions de ce genre, comme le blanchiment d'argent

3. Respect de l'environnement

Le fournisseur veille à obtenir et documenter tous les permis, licences et immatriculations environnementaux nécessaires. Le fournisseur mettra en outre en place un système, adapté à sa taille et à ses activités, pour gérer, mesurer, évaluer et contrôler les aspects environnementaux de ses activités, y compris mais sans s'y limiter :

- Des processus destinés à réduire les déchets, diminuer la consommation énergétique, minimiser les émissions et éviter la pollution
- Préservation de la biodiversité, y compris la faune et la flore menacées (pas de déforestation) et attention accordée à la conservation des sols
- Respect des ressources d'eau et assurance d'un traitement approprié des eaux (usées)
- Absence d'utilisation de produits illicites et minimisation de l'utilisation de pesticides et d'autres produits chimiques légalement autorisés

4. Traçabilité

Le fournisseur conserve un registre adéquat des fournisseurs directs et est capable de retracer les volumes jusqu'au site fournisseur ; il imposera la même obligation à ses propres fournisseurs pour que les produits puissent être tracés jusqu'à la source.

5. De plus

Nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils appliquent les principes de conduite des affaires des fournisseurs et en informent leurs collaborateurs, agents et sous-traitants de manière diligente et transparente, en tenant compte toutefois de leur propre structure et de leurs moyens. Le fournisseur s'assurera qu'une documentation appropriée est en place afin que Lotus Bakeries puisse vérifier le respect de ces principes de conduite des affaires des fournisseurs. Lotus Bakeries attend de ses fournisseurs qu'ils prennent toutes les mesures d'atténuation requises en cas d'identification de tout manquement à ces principes.



Si vous avez des questions ou souhaitez faire part d'une inquiétude à propos des principes de conduite des affaires des fournisseurs, dites-le ! Contactez votre représentant commercial chez Lotus Bakeries et discutez ouvertement du point qui vous préoccupe, en toute transparence.

Je soussigné(e), représentant valablement le fournisseur, confirme par la présente que j'ai pris connaissance et que j'accepte les principes de conduite des affaires des fournisseurs

Signature _____

Nom _____

Fonction _____

Nom de la société _____